



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE  
MEDITERRANEAN ACTION PLAN



ATELIER SUR LES “OBSERVATOIRES” POUR L’ENVIRONNEMENT  
ET LE DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS MEDITERRANEENS

WORKSHOP ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT  
“OBSERVATORIES” IN THE MEDITERRANEAN COUNTRIES

*Tunis, 18-20 novembre/November 1999*

Relevé des Conclusions



## I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ATELIER DE TUNIS

### 1. Les objectifs de l'atelier de Tunis

Sous la présidence et le patronage de Madame Faiza KEFI, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de la Tunisie et Présidente de la Commission Méditerranéenne de Développement Durable (CMDD), le PAM/PLAN BLEU a organisé du 18 au 20 novembre 1999 à Tunis un atelier sur les « Observatoires pour l'environnement et le développement dans les pays méditerranéens », en collaboration avec les autorités tunisiennes et avec le soutien de la Commission européenne (programme Life).

Cet atelier a réuni des représentants de 14 pays (Albanie, Chypre, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Slovénie, Syrie, Tunisie et Turquie) et de plusieurs organisations internationales (PAM : Unité de coordination et CARs Plan Bleu et Aires Spécialement Protégées, Agence européenne de l'environnement, CEDARE).

Cet atelier se tenait 5 ans après le 1<sup>er</sup> atelier de Rabat sur les Observatoires en Méditerranée et après différents travaux méditerranéens sur les indicateurs (ateliers de Damas, Beyrouth, Tunis, Rabat, Le Caire, Split et Sophia Antipolis), menés entre 1994 et 1999 dans le cadre de la CMDD et du METAP, et coordonnés par le Plan Bleu.

Les objectifs de l'atelier étaient doubles :

- S'informer de l'état d'avancement des différents « observatoires » nationaux en Méditerranée, partager les savoir-faire dans les domaines d'intérêt commun, s'enrichir mutuellement des différentes expériences en cours et clarifier le rôle et les méthodes d'actions des observatoires ;
- Avancer dans la coopération entre « observatoires » généralistes pour l'environnement et le développement en Méditerranée et s'accorder sur une proposition de travail à mener en commun pour donner suite aux recommandations des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone sur les indicateurs (Malte – 30 octobre 1999).

### 2. Un contexte en évolution

La mise en place de la fonction « observatoire pour l'environnement et le développement » répond à une demande sociale et politique elle-même en cours d'évolution.

C'est ainsi que dès la création du PAM en 1975, les Etats riverains de la Méditerranée et la Communauté européenne, Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, ont souhaité qu'un des volets de ce plan soit consacré au suivi et à l'évaluation des grands problèmes d'environnement/développement communs à la Méditerranée (création du Plan Bleu). Grâce à l'appui de la Commission européenne (programme Life), cette fonction d'observatoire régional pour l'environnement et le développement a été renforcée depuis 1993, ce qui a permis notamment de conduire un important travail avec l'ensemble des pays méditerranéens sur les indicateurs pour le développement durable.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre plus vaste de développement des politiques publiques d'environnement dans les différents pays, et ce, notamment depuis le Sommet de Rio en 1992. Elle fait écho aux recommandations de l'Agenda 21 et de son corollaire méditerranéen MED 21, lesquels (Cf. chapitre 40), invitent les pays à :

- renforcer leurs capacités de suivi et d'évaluation des progrès vers un développement durable ;

- adopter des indicateurs appropriés pour mesurer les évolutions socio-économiques, environnementales et spatiales ;
- rassembler et structurer les données pertinentes ;
- produire une information utile en direction des décideurs ;
- enfin, diffuser cette information auprès du plus grand nombre d'acteurs.

Pour les différents pays méditerranéens membres de l'Union européenne, la création, en 1993, de l'Agence européenne pour l'environnement a été décisive. Elle a conduit ces pays à renforcer leurs capacités dans ce domaine et pour certains, à se doter d'observatoires nationaux importants (cas par exemple de la France et de l'Italie) dont l'utilité est aujourd'hui largement reconnue.

Dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM), la mise en place d'observatoires généralistes a commencé en 1994 avec le Maroc. Cette décision a été prise lorsqu'il a pu être évalué que le coût annuel de la dégradation de l'environnement dans ce pays atteignait 8 % du PIB et qu'il convenait donc de développer une information à caractère stratégique, capable d'aider les décideurs à réorienter le développement en tenant compte de l'environnement. La Tunisie a ensuite créé son observatoire national et d'autres PSEM s'attachent actuellement à construire des fonctions analogues.

Dans le contexte environnement/développement qui caractérise la Méditerranée, de telles fonctions d'observation/évaluation peuvent constituer un outil puissant de mise en œuvre du principe d'intégration de l'environnement et du développement. Autant pour les générations actuelles que pour les générations futures, les coûts de la non-prise en compte de l'environnement sont en effet très élevés et de nombreuses politiques sectorielles demandent à être corrigées, ce qui nécessite une information objective des difficultés à surmonter.

Cependant, la mise en place d'observatoires nationaux se heurte encore trop souvent à des difficultés institutionnelles et à une volonté politique insuffisamment exprimée et offensive. Dans ce contexte, la coopération méditerranéenne apparaît comme une priorité essentielle, notamment pour contribuer à mieux définir le rôle des observatoires et le type de synergie à développer entre l'échelle régionale et les échelles nationales. Il en va à la fois de l'intérêt de chacun des pays et de l'intérêt de l'ensemble de la région méditerranéenne.

## II. ROLE ET METHODES D'ACTION DES « OBSERVATOIRES »

Les travaux de l'atelier ont permis d'avancer de façon significative dans la clarification et définition des fonctions souhaitables des observatoires. Onze expériences menées à l'échelle nationale ou régionale (méditerranéenne, européenne) ont été présentées et soumises à discussion. Des leçons tirées de ces différentes expériences ont conduit aux principales conclusions relevées ci-après, lesquelles constituent ainsi une sorte de « guide » de ce à quoi il conviendrait d'arriver en Méditerranée, des écueils à éviter et des orientations méthodologiques à prendre en compte.

### 1. Situations nationales en matière d'observation, évaluation et reporting sur l'environnement

Un tour de table a permis de constater la grande diversité des situations nationales sur le plan des contextes et du niveau d'avancement institutionnel dans les pays, de la connaissance de l'environnement et des approches conceptuelles utilisées.

Le Schéma fonctionnel présenté par le Plan Bleu (en annexe) pourra être utilisé par les différents pays méditerranéens pour mieux positionner leur fonction « observatoire » par rapport aux activités de :

- *reporting* sur l'environnement,
- élaboration et utilisation d'indicateurs,
- travail en partenariat pour rassembler les données et informations nécessaires à l'analyse de problématiques d'environnement/ développement,
- structuration des données collectées dans des systèmes d'information adaptés à la production d'une nouvelle information.

## 2. Les rapports nationaux sur l'environnement

L'activité de *reporting* est l'une des missions essentielles d'une fonction « observatoire ». Il s'agit d'une activité motrice et fédératrice qui donne du sens à toutes les autres tâches et activités assurées par une fonction « observatoire ». En même temps, elle constitue un challenge à relever.

- En effet, pour effectuer un bilan et un diagnostic de la situation de l'environnement, les rapports sur l'environnement doivent exploiter et valoriser l'ensemble de l'information disponible et considérée utile.
- L'activité nécessite ainsi un important travail en réseau en amont et en aval :
  - pour rassembler les données nécessaires (statistiques, scientifiques, géographiques, institutionnelles) à la production d'une nouvelle information, à différentes échelles territoriales et en fonction des problématiques choisies,
  - pour rassembler les expertises thématiques indispensables à l'analyse des problématiques et à l'interprétation des données, éventuellement pour pallier aux lacunes de l'information quantitative.
- Ce travail en réseau exige une importante capacité de pilotage de la part de l'observatoire ce qui suppose une vision claire du résultat visé dès la phase de conception du rapport. Une fois celle-ci acquise, l'observatoire peut faire appel aux producteurs de données et à des experts extérieurs (scientifiques, experts internes aux administrations, bureaux d'études) pour la préparation du rapport.

Un premier rapport de ce type ne pourra pas couvrir tous les thèmes souhaités ni viser la perfection dès le départ ; il sera néanmoins élaboré à l'aide d'un programme phasé d'activités et sur la base d'une méthode définie concernant :

- Le contenu : thématiques environnementales et de développement à aborder, échelles d'observation, structure (cadre PER) ;
- Le public visé par ce produit, notamment les décideurs, tout en s'adressant également aux relais d'opinion (ONGs, médias).

Il convient d'associer les relais d'opinion à l'élaboration et à la diffusion des produits de *reporting*.

## 3. Les Indicateurs pour le développement durable

L'élaboration et l'utilisation d'indicateurs sont au cœur de la fonction "Observatoire" ; l'activité vise à choisir et valoriser les données pour élaborer une information utile d'aide à la décision et d'invitation à l'action.

Cette activité joue un rôle central pour structurer, organiser et "marchandiser" les fonctions de l'observatoire pour ce qui concerne :

- les données : Elle oblige à faire des choix et permet d'identifier les données prioritaires en termes de développement durable. Elle peut inviter les producteurs de données à adapter leurs méthodes et leurs systèmes de collecte et de mesure ;
- l'analyse : Les indicateurs permettent de mesurer les tendances passées, d'imaginer les évolutions possibles et de mieux cerner, par exemple, les phénomènes de non-durabilité ;
- l'évaluation : Les indicateurs aident à se fixer des objectifs de résultats ou/et à mesurer les progrès et la distance à parcourir par rapport à des objectifs déjà fixés (indicateurs de performance) ;
- le reporting : Les indicateurs permettent d'objectiver et d'enrichir les rapports sur l'environnement et constituent un véhicule de communication privilégié. Leur utilisation garantit la comparabilité des rapports dans le temps.

L'activité indicateurs est aussi une démarche qui permet de mobiliser les nombreux partenaires des observatoires et de consolider leurs relations mutuelles au profit des uns et des autres. En valorisant les données des autres et en les transformant en nouvelle information, les indicateurs peuvent apporter ainsi une contribution technique à la problématique du développement durable dans le cadre de partenariats sectoriels (ex. agriculture/environnement).

En conclusion :

- Les indicateurs constituent une activité principale des observatoires qui est à développer dans tous les pays ;
- L'activité indicateurs est à développer dans un cadre harmonisé, conformément aux décisions des Parties contractantes (adoption du tronc commun d'indicateurs méditerranéens en application des recommandations de la CMDD).

#### **4. Le travail en partenariat pour rassembler les données sur l'environnement et le développement**

Les observatoires pour l'environnement et le développement ne doivent pas se substituer aux producteurs de données. En revanche, ils doivent construire un partenariat dynamique avec les principaux producteurs de données. Pour cela, il est important :

- D'associer DES LE DEBUT les principaux partenaires aux activités de l'observatoire ; par la suite, de conforter cette association et de l'élargir à d'autres partenaires par la mise en place de comités de « pilotage » ;
- de les convaincre de l'intérêt de la valeur ajoutée qui sera apportée à ces données ;
- de les responsabiliser sans chercher à les déposséder ou à se substituer à une partie de leur travail (ce qui peut poser la question du contrôle de la qualité des données) ;
- parfois, de les inciter financièrement (ou matériellement) pour la production des données ;
- de ne pas sous-estimer le temps nécessaire au rassemblement des données ni les compétences requises pour dialoguer avec les producteurs. Il peut être utile de déléguer ces tâches à des thématiciens.

Il convient de souligner que la consolidation institutionnelle des échanges avec les producteurs de données (protocole, cadre légal) est indispensable, même si on peut s'en passer au début en reposant sur des réseaux informels.

## 5. Les systèmes d'information et bases de données

Des leçons pratiques tirées de différentes expériences montrent qu'il ne peut y avoir de systèmes d'information standard, sans tenir compte des contextes et des évolutions des priorités dans le temps. L'expression « système d'information » comporte deux termes, ce qui suppose de définir au préalable le type d'information dont il est question (thèmes d'environnement, secteurs économiques..) avant de concevoir le système.

La construction de systèmes d'information utiles est un vrai challenge pour les fonctions « observatoire ». Des leçons d'expériences montrent également que :

- la structuration des données n'est pas une question de technologie,
- l'accent doit être mis dans l'organisation du travail,
- la question clé est « par où commencer »,
- il faut surtout avoir une vision claire des objectifs à atteindre, de ce que l'on voudra faire avec les données recueillies et structurées.

### III. UTILITE DES « OBSERVATOIRES » POUR L'ÉVALUATION ET L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES D'ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT

Un panel de discussion a permis de dégager une vision commune de ce que devrait être un observatoire idéal.

#### 1. L'observatoire idéal

Il fournirait d'abord de l'information utile aux décideurs, c'est à dire une information qui puisse :

- montrer les évolutions en cours et tirer des signaux d'alarme en cas de dysfonctionnements à corriger ou à prévenir (phénomènes de non-durabilité) ;
- aider à la décision stratégique : aide à la discussion sur les options possibles pour résoudre les problèmes, avec estimation de leurs coûts et leurs impacts, aide donc à l'évolution des politiques sectorielles vers une plus grande durabilité et aide à l'évolution des politiques de développement et d'environnement pour assurer notamment une gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes et permettre la prise de décision en temps utile ;
- contribuer à se fixer des objectifs quantifiés et à mesurer les progrès et résultats des « réponses » mises en œuvre.

Il fournirait aussi de l'information générant un impact positif sur le comportement de la société civile, et contribuerait enfin à susciter le nécessaire débat contradictoire sur la relation développement/environnement et sur les politiques à mettre en œuvre.

Pour remplir ces fonctions, l'observatoire idéal :

- doit apporter une plus-value. Son rôle n'est pas de créer des données mais de générer des indicateurs, des analyses, et des rapports qui mettent en relation dans une approche systémique et prospective les systèmes socio-économiques et les systèmes écologiques et qui aident à la décision publique ;
- doit apporter de l'information crédible qui s'appuie sur des données scientifiques et validées ;
- doit pouvoir fonctionner dans la durée, ce qui nécessite un ancrage institutionnel solide et qui garantisse l'objectivité du travail réalisé. Ceci suppose de ne pas l'enfermer dans le champ étroit de l'environnement et de lui conférer une certaine indépendance avec un rôle et un statut précis et reconnus, et avec des instances dirigeantes et consultatives propres (conseil d'administration ou comité de pilotage, comité scientifique, comité des usagers...)
- doit travailler en partenariat et respecter le principe de subsidiarité. L'observatoire doit jouer un rôle de catalyseur et de coordination dans l'évaluation des relations environnement/développement, et diffuser l'information à la communauté des utilisateurs. Cependant, il ne doit pas jouer de rôle opérationnel direct. Il doit bénéficier d'un partenariat contractuel avec les opérateurs obligés (instituts statistiques, institutions sectorielles détentrices de données utiles) qui doivent reconnaître le rôle de l'observatoire et mettre à sa disposition les données nécessaires.

## **2. Que faire aujourd'hui pour aller dans cette direction en Méditerranée ?**

Le développement des observatoires repose sur une demande sociale et politique. Certaines régions et pays (notamment de l'Union Européenne) ont déjà structuré des observatoires qui se rapprochent de l'observatoire idéal. Leur utilité est reconnue et les moyens budgétaires dont ils bénéficient sont importants et croissants. En revanche, dans certains pays du Sud et de l'Est, les fonctions « observatoire » sont encore à l'état d'ébauche.

Quelles doivent être alors les priorités d'action ?

- être d'abord bien convaincu de ce que l'on veut pour être convaincant. Répondre notamment aux questions : pour quoi, pour qui, par qui, comment ?
- produire pour exister et se « jeter à l'eau » en faisant si nécessaire des choix. Produire par exemple des documents sur les indicateurs, des brochures même très simples sur des problématiques bien identifiées de non-durabilité (reliant la socio-économie et l'environnement), des rapports sur l'environnement même partiels et imparfaits. Et faire du marketing.
- trouver des alliés qui seront intéressés par la production et la plus-value de l'observatoire : alliés sectoriels (tourisme et agriculture en priorité), instituts de statistiques, médias et associations d'environnement, organisations internationales (notamment PAM/Plan Bleu, bailleurs de fonds qui vont devoir mettre en œuvre des éco-conditionnalités etc.).
- institutionnaliser : réfléchir et faire des propositions aux autorités sur le statut juridique et le système de tutelle et de pilotage dont on doit se doter.
- s'appuyer sur les orientations, conseils et références disponibles notamment au niveau méditerranéen ou européen et participer aux programmes de coopération proposés et à la mise en œuvre des décisions prises par les Parties Contractantes.

#### **IV. VERS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES PARTIES CONTRACTANTES SUR LES INDICATEURS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Faisant suite aux travaux de la CMDD sur les indicateurs, les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté des recommandations et des propositions d'actions relatives aux « indicateurs pour le développement durable en Méditerranée ».

Ces recommandations (en annexe) invitent les différents pays à réunir, sur une base volontaire, les données nécessaires au calcul des 130 indicateurs retenus pour le travail méditerranéen et à contribuer effectivement à l'élaboration par le PAM en 2002 du premier rapport méditerranéen sur le développement durable.

Ce rapport sera en particulier basé sur les indicateurs choisis. Il fera ressortir l'unité et la diversité des situations dans la région, les efforts en cours pour le développement durable, les difficultés rencontrées, etc. Il indiquera les objectifs de résultats à moyen ou long terme, clairement affichés et adoptés par les Etats ainsi que quelques exemples de bonnes pratiques.

Les observatoires nationaux pour l'environnement et le développement et les agences équivalentes sont donc invités à contribuer à ce travail avec le PAM. Dans ce but, les participants à l'atelier, sur la base de la proposition élaborée par le Plan Bleu, ont retenu les principes d'action suivants :

- Définition par le Plan Bleu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2000 d'un glossaire des indicateurs et d'un projet de 3 ans pour aboutir en 2002 à la réalisation d'un rapport méditerranéen. Poursuite du chiffrage des indicateurs à l'échelle régionale.
- Calcul par les pays, pendant l'année 2000, des indicateurs sélectionnés et calculables à cette échelle avec, si possible, leur déclinaison au niveau des régions côtières (Nuts 3) et de la frange littorale. Identification d'exemples locaux significatifs.
- Organisation à la mi 2001 d'un atelier régional faisant le point sur les travaux réalisés et permettant de structurer l'analyse environnement/développement sur la question des régions côtières (un des principaux chapitres du futur rapport) à partir des indicateurs chiffrés à cette échelle et des expertises réalisées.

Pour pouvoir mener à bien ce projet, le PAM-Plan Bleu diffusera les résultats de l'atelier de Tunis à l'ensemble des pays méditerranéens et fera une demande d'aide financière à la Commission européenne avec l'appui des différents pays. L'AEE sera associée par le PAM à ce travail.

## **PIECES ANNEXES**

- Liste des participants
- Schéma fonctionnel du Plan Bleu pour la fonction « observatoire »
- Liste des documents distribués.
- Recommandations des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone sur les indicateurs pour le développement durable (Malte, 30/10/99)

ATELIER SUR LES "OBSERVATOIRES" DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS MEDITERRANEENS  
WORKSHOP ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT "OBSERVATORIES"  
IN THE MEDITERRANEAN COUNTRIES

*Tunis, 18-20 novembre/November 1999*

Liste des participants / List of participants

○ **PAYS MEDITERRANEENS / MEDITERRANEAN COUNTRIES**

*(Sont signalés par un astérisque les pays invités à désigner 2 représentants / The countries invited to appoint 2 representatives are marked with an asterisk)*

ALBANIE  
ALBANIA

Ms Tania FLOQI  
Director  
Research Institute of Industry (RILI)  
NATIONAL ENVIRONMENTAL AGENCY  
Blud "Zhan d'Ark" N°1  
Tirana  
Tel. : +355 (42) 23 291 / 26 509  
Fax : +355 (42) 65229 / 64 904  
E-mail : cep@cep.tirana.al

CHYPRE  
CYPRUS

Mrs Christina PANTAZI  
Environment Officer  
Environment Service  
MINISTRY OF AGRICULTURE NATURAL RESOURCES AND ENVIRONMENT  
1411 Nicosia  
Tel. : + 357 (2) 30 38 70  
Fax : + 357 (2) 77 49 45  
E-mail : [rocperiv@cytanet.com.cy](mailto:rocperiv@cytanet.com.cy)

EGYPTE  
EGYPT

Mr Moussa IBRAHIM  
Information System Dept. Manager  
EGYPTIAN ENVIRONMENTAL AFFAIRS AGENCY (EEAA)  
30, Misr Helwan El-Zyrae Road  
Maadi - Cairo  
Tel. : +20 (2) 52 56 476  
Fax : +20 (2) 52 56 479  
E-mail : moussai@intouch.com

ESPAGNE  
SPAIN

M. Francisco CADARSO  
Chef de Division  
MINISTERIO DE MEDIO AMBIENTE  
Plaza San Juan de la Cruz  
28071 Madrid  
Tel. : +34 (91) 597 64 90 (direct)  
Fax : +34 (91) 597 59 55  
E-mail : francisco.cadarso@sgca.mma.es

**FRANCE**

M. Thierry LAVOUX  
Chef du Département Etudes et Synthèses  
INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IFEN)  
61, Bd. Alexandre Martin  
45058 Orléans Cedex 1  
Tel. : 02 38 79 78 85  
Fax : 02 3879 78 70  
E-mail : thierry.lavoux@ifen.fr

**GRECE  
GREECE**

Ms Stamatia ARANVANTINO  
Head of Office  
National Environmental Information Networks  
MINISTRY OF ENVIRONMENT, PHYSICAL PLANNING AND PUBLIC WORKS  
147, Patisson Street  
11251 Athens  
Tel. : +30 (1) 86 43 737 ext 301  
Fax : +30 (1) 86 43 737  
E-mail : mata@nfp-gr.eionet.eu.int

**ITALIE  
ITALY**

Mr. Mario CIRILLO  
Head Settore Censimento fonti di emissione  
AGENZIA NAZIONALE PER LA PROTEZIONE DELL'AMBIENTE (ANPA)  
Via V. Brancati, 48  
00144 Rome  
Tel. : +39 (06) 50 07 28 01  
Fax : +39 (06) 50 07 29 86  
E-mail : Mario.Cirillo@anpa.it

**LIBAN  
LEBANON \***

Mr. Georges AKL  
Project Director  
Lebanese Environment and Development Observatory (LEDO)  
Tel. : +961 (4) 52 22 22 ext.475  
Fax : +961 (4) 41 89 10  
E-mail : g.akl@moe.gov.lb

Melle. Lamia CHAMAS  
Point Focal de l'Observatoire Libanais (LEDO)  
Tel. : +961 (4) 52 22 22 ext.455/456  
Fax : +961 (4) 45 24 55  
E-mail : lchamas@moe.gov.lb

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
P.O. Box 70-1091  
Antelias

**MALTE  
MALTA**

Mr. Silvan CUTAJAR  
Pollution Control Co-ordinating Unit  
MINISTRY FOR THE ENVIRONMENT  
Starkey Annex  
Vittoriosa  
Tel.: +356 67 80 32  
Fax : +356 66 01 08  
E-mail : pollution@environment.gov.mt

**MAROC**  
**MOROCCO \***

M. Mokhtar BEGDOURI  
Cadre à l'Observatoire National de l'environnement (Cellule SIDE)  
Tél. : +212 (7) 68 15 02 / 00 poste / extension 225  
Fax : +212 (7) 77 37 92

M. Mourad AMIL  
Responsable du Service de suivi des projets de Développement  
Tél. : +212 (7) 68 07 44 / 15 00 poste / extension 233  
Fax : +212 (7) 77 37 92

SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT  
75 rue Sebou, Agdal  
Rabat

**SLOVENIE**  
**SLOVENIA**

Ms Anita Pirc VELKAVRH  
Counsellor to the Minister  
Ministry of Environment and Spatial Planning  
NATIONAL OFFICE FOR PHYSICAL PLANNING  
Vojkova 1/b  
SI-1001 Ljubljana  
Tel. : +386 (61) 178 45 34  
Fax : +386 (61) 178 40 52  
E-mail : anita.velkavrh@gov.si

**REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**  
**SYRIAN ARAB REPUBLIC \***

Mrs Abir ZENO  
Deputy Chief Engineering Group  
MINISTRY OF STATE FOR ENVIRONMENTAL AFFAIRS  
SEDO (Syrian Environment and Development Observatory) Project  
PO Box 3773 - Tolyani Street  
Damascus  
Tel. : +963 (11) 44 47 608 / 222 09 47  
Fax : +963 (11) 44 12 577 / 223 56 89  
E-mail :

Mr. Zuhair JOUEJATI  
Counselor  
STATE PLANNING COMMISSION  
Althawra Street  
Damascus  
Tel. : +963 (11) 51 11 481  
Fax : +963 (11) 51 21 415  
E-mail :

**TUNISIE**  
**TUNISIA \***

M. Béchir BEN MANSOUR  
Président Directeur Général  
ANPE

M. Samir MEDDEB  
Directeur de l'OTED  
Observatoire tunisien de l'environnement et du développement  
Tel. : +216 (1) 84 54 79

M. Mohamed GHOURABI  
Directeur

M. Mohamed SAÏD  
Directeur

M. Yassine MARZOUGUI

M. Tarek ROUROU

M. Walid REKIK

Melle Ines HOUARBI

**Tunisie** (*suite*)

AGENCE NATIONALE DE PROTECTION POUR L'ENVIRONNEMENT (ANPE)  
12, rue du Cameroun - BP 52 Belvédère  
1002 Tunis  
Tel. : +216 (1) 84 71 22  
Fax : +216 (1) 84 80 69

Melle Dhekra GHARBI

M. Maher MAHJOUB

M. Abd Errazzak El MARZOUGUI

Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire  
Centre Urbain Nord – Imm. ICF  
Cité Essalama  
1030 Tunis Cedex  
Tél. : +216 (1) 70 40 00  
Fax : +216 (1) 70 24 31

Mme Amel BIDA

Chef de Service

Agence Nationale des Energies Renouvelables

3 rue 8000 - Montplaisir

Belvédère - 1002 Tunis

Tél. : +216 (1) 78 77 00

Fax : +216 (1) 78 66 24

M. Mohamed CHIHA

Chef de Service

Institut National de Statistique

70 rue Echem

Belvédère 1002 Tunis

Tél. : +216 (1) 89 10 02

Fax : +216 (1) 79 25 59

M. Kaïs HAMZAOUI

Chef de Service, DGCPL

M. Rached KAMOUN

Ingénieur en Chef

Ministère de l'Intérieur

Ave. Habib Bourguiba

1000 Tunis

Tél. : +216 (1) 33 30 00

M. Mounir MAHJOUB

Consultant

3, Ave. Louis Braille

Tél./Fax : +216 (1) 84 98 14

E-mail : m.mahjoub@gnet.tn

TURQUIE  
TURKEY \*

Mr. Metin GÜRCÜ  
Environmental Expert  
E-mail :

Mrs Müge ALTINALAN  
City Planner  
E-mail : mugealtinalan@yahoo.com

General Directorate of EIA and Planning  
TEDO (Turkish Environment and Development Observatory) Project  
MINISTRY OF ENVIRONMENT  
Eskisehir Yolu 8 km Bilkent Kavşagy  
Ankara  
Tel. : +90 (312) 28 79 963 / 4323  
Fax : +90 (312) 28 52 910

○ AUTRES EXPERTS ET ORGANISATIONS REGIONALES / OTHER EXPERTS AND REGIONAL ORGANISATIONS

STATE PLANNING ORGANISATION (SPO)

Ms. Sema ALPAN  
Environmental Expert  
Prime Ministry  
STATE PLANNING ORGANISATION  
Necatibey cad. 108  
Ankara 06100  
TURKEY  
Tel: +90 (312) 23 08 720 ext. 6414  
Fax: +90 (312) 23 19 3678  
E-mail : salpan@dpt.gov.tr

COMMISSION EUROPEENNE  
EUROPEAN COMMISSION

AGENCE EUROPEENNE POUR  
L'ENVIRONNEMENT  
EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY (EEA)

M. Ronan UHEL  
Project Manager - AEE  
Kongens Nytorv 6  
1050 Copenghagen / DANEMARK  
Tel. : +45 (33) 36 71 00  
Fax : +45 (33) 36 71 99  
E-mail : Ronan.Uhel@EEA.eu.int

CENTRE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE  
DEVELOPPEMENT DE LA REGION ARABE  
ET L'EUROPE

CENTRE FOR ENVIRONMENT AND  
DEVELOPMENT FOR THE ARAB REGION  
AND EUROPE (CEDARE)

Mr. Hossam ALLAM  
Environmental Information Systems Specialist  
CEDARE  
21/23 Giza Street  
Nile Tower Build. 13th Floor - PO Box 52  
Orman Giza / EGYPT  
Tel. : +20 (2) 570 18 59 / 34 73 / 09 79  
Fax : + 20 (2) 570 32 42  
E-mail : [hallam@cedare.org.eg](mailto:hallam@cedare.org.eg)

**INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

M. Mohamed ENNABLI  
Directeur  
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE  
Route touristique Soliman  
Borj-Cedria - B.P. 95  
2020 Hamman-lif –Tunis / TUNISIE  
Tel. : +216 (1) 430 215  
Fax : +216 (1) 430 934

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR  
L'ENVIRONNEMENT (PNUE)  
UNITE DE COORDINATION DU PLAN  
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE  
UNITED NATIONS ENVIRONMENT  
PROGRAMME (UNEP)  
CO-ORDINATING UNIT FOR THE  
MEDITERRANEAN ACTION PLAN**

M. Arab HOBALLAH  
Coordonnateur adjoint  
Unité de Coordination du  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM)  
Vass. Konstantinou 48  
116 35 Athens / GRECE  
Tel. : +30 (1) 727 31 26  
Fax : +30 (1) 725 31 96  
E-mail : hoballah@unepmap.gr

**CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR  
LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES  
(CAR/ASP)  
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR  
SPECIALLY PROTECTED AREAS  
(RAC/SPA)**

M. Adel HENTATI  
Directeur  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES  
Boulevard de l'Environnement – BP337  
1080 Tunis Cedex  
Tél. : +216 (1) 795 760  
Fax : +216 (1) 797 349  
E-mail : car-asp@rac-spa.org.tn

**PLAN BLEU – CENTRE D'ACTIVITES  
REGIONALES (CAR/PB)  
BLUE PLAN - REGIONAL ACTIVITY  
CENTRE (BP/RAC)**

M. Guillaume BENOIT  
Directeur  
  
Madame Aline COMEAU  
Directeur scientifique  
E-mail : acomeau@planbleu.org  
  
Madame Silvia LARÍA  
Chargée des Etudes Institutionnelles  
E-mail : slaria@planbleu.org

PLAN BLEU  
Centre d'Activités Régionales  
15, rue L. Van Beethoven  
Sophia Antipolis  
06560 Valbonne  
FRANCE  
Tel. : +33 (4) 92 38 71 30  
Fax : +33 (4) 92 388 71 31  
E-mail : planbleu@planbleu.org

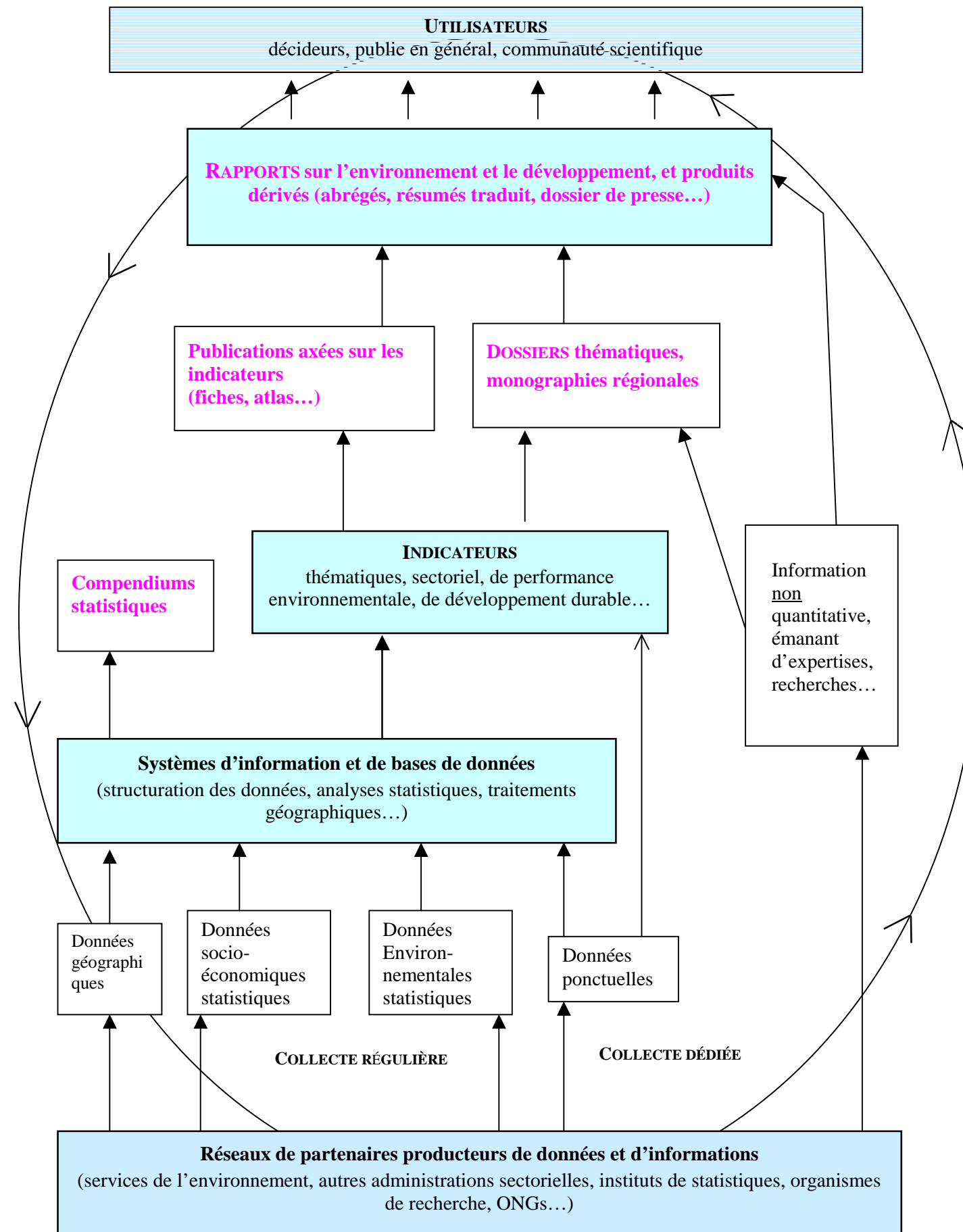
## SCHEMA

**RECOMMANDATIONS AGENDA 21**

**OBSERVATION, ÉVALUATION ET *REPORTING* SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT**

**OPÉRATIONS**

- Renforcer les capacités de suivi et d'évaluation des progrès vers un développement durable
- Diffuser l'information auprès de plus grands nombres d'acteurs
- Produire une information utile en direction des décideurs
- Adopter des indicateurs appropriés pour mesurer les évolutions socio-économiques, environnementales, spatiales
- Rassembler, analyser et traiter les données pertinentes



DIFFUSION

RÉDACTION

SYNTHESE ET VALORISATION DE L'INFORMATION

ANALYSE ET EVALUATION DES EVOLUTIONS, DES EFFETS DES POLITIQUES (ex. Industrie et environnement, Aménagement du territoire et environnement...)

ANALYSE ET TRAITEMENT DES DONNEES

RASSEMBLEMENT DE DONNEES ET D'INFORMATIONS

ATELIER SUR LES "OBSERVATOIRES" DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS MEDITERRANEENS  
WORKSHOP ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT "OBSERVATORIES"  
IN THE MEDITERRANEAN COUNTRIES

*Tunis, 18-20 novembre/November 1999*

**Liste des communications et des documents distribués**

**SESSION 1. OUVERTURE**

**Observation, évaluation et reporting sur l'environnement et le développement en Méditerranée**

PAM/PNUE. Arab HOBALLAH. *Introduction*. 9 p. (transparents)

Document complémentaire : *Conclusions du Colloque international sur "Les Observatoires pour l'Environnement et le Développement: un outil d'information et d'aide à la décision"*, Rabat 7-10 décembre 1994. 6 p. (Français / Anglais).

PLAN BLEU. Silvia LARÍA. *Schéma fonctionnel de l'observation, évaluation et reporting sur l'environnement: Recommandations d'Agenda 21, Chapitre 40 "L'information pour la prise de décisions", schéma fonctionnel, objectifs de l'atelier*. 3 p. (Français / Anglais).

PLAN BLEU. Aline COMEAU. *L'observation de l'environnement et du développement en Méditerranée*. 2 p. (transparents).

**Situations nationales en matière d'observation, évaluation et reporting sur l'environnement**

Albanie. Tania FLOQI, National Environmental Agency. *National Situation on Environmental Observing Assessing and Reporting*. 13 p. (Anglais).

Chypre. Christina PANTAZI, Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment. *National Situation on Environmental Observing Assessing and Reporting*. 2 p. (Anglais)

Document complémentaire : *Report on Major Environment Issues*. 28 p. (Anglais).

Egypte. Moussa IBRAHIM MOUSSA, Egyptian Environmental Affairs Agency. *Monitoring Project*. 4 p. (Anglais).

Document complémentaire : *Egyptian Environmental Policy Framework*. 20 p. (Anglais).

Espagne. Francisco CADARSO, Ministerio de Medio Ambiente. *Observation, évaluation et reporting sur l'environnement : le cas de l'Espagne*. 1 p. (Anglais/Français).

Grèce. Stamatia ARAVANTINO, Ministry of Environment, Physical Planning and Public Works. *Observing, networking, reporting, assessment in Greece*. 16 p. (Anglais).

Italie. Mario Cirillo, National Agency for Environmental Protection (ANPA). *ANPA for the environment: '98 and '99 in brief*. 12 p. (Anglais).

Liban. Georges AKL, Ministère de l'environnement. *Présentation du LEDO*. 11 p. (Anglais).

Malte. Silvan CUTAJAR, Ministère de l'environnement. *National situation concerning observing, assessing and reporting on the environment*. 27 p. (Anglais).

Maroc. Mokhtar BEGDOURI, Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme et de l'habitat. *Observatoire National de l'Environnement du Maroc*. 5 p.

Document complémentaire : *Rapport sur l'Etat de l'environnement au Maroc. Working draft*. Octobre 1999. 8 p.  
(Table des matières)

Slovénie. Anita Pirc VELKAVRH, Ministry of Environment and Spatial Planning. *Environmental information and reporting in Slovenia*. 5 p. (Anglais).

- Document complémentaire : *Environment in Slovenia, 1996*. Pocketbook. 41 p.

Syrie. Abir ZENO, Ministry of Environment. *The Syrian Environment and Development Observatory*. 7 p. (Anglais).

Tunisie. Samir MEDDEB, Agence nationale de protection de l'environnement. *Situation nationale en matière d'observation, évaluation et reporting sur l'environnement*. 6 p.

Turquie. Müge ALTINALAN, Ministry of Environment. *Actions of MoE*. 4 p.

## **SESSION 2. LES RAPPORTS NATIONAUX SUR L'ENVIRONNEMENT, UNE PRODUCTION MAJEURE DES "OBSERVATOIRES"**

### **Présentations de cas**

Tunisie. Samir MEDDEB, ANPE. *Les rapports nationaux sur l'environnement, une production majeure des "observatoires"*. Tunisie. 10 p.

République tunisienne. Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire. Agence Nationale de Protection de l'Environnement. *Rapport National. L'état de l'environnement 1998*. 104 p. (Arabe, Français).

Republic of Tunisia. Ministry for the Environment and Land Use Planning. *National report. The State of the Environment 1997*. 111p.

Italie. Mario CIRILLO, ANPA.

Ministry of Environment. *The environment in Italy: key facts and figures*. 52 p. (Anglais).

Turquie. Müge ALTINALAN, Ministry of Environment. *Turkish environmental atlas - 96*. 5 p.

### **Autres documents distribués**

France. IFEN. *The environment in France 1999*. 316 p. (Anglais)

## **SESSION 3. DES INDICATEURS POUR EVALUER LES TENDANCES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

### **Présentation de cas**

Plan Bleu. Aline COMEAU. *La démarche indicateurs au Plan Bleu*. 5 p. (transparentes)

Plan Bleu. *Les indicateurs pour le développement durable en Méditerranée. Version provisoire = Indicators for sustainable development in the Mediterranean Region. Draft*. 1999. (Anglais/Français)

Plan Bleu. *Annexe 4 : Les indicateurs pour le développement durable en Méditerranée. Version provisoire. = Annexe 4. Indicators for sustainable development in the Mediterranean Region. Draft*. 1999. 5 p. (Anglais/Français)

METAP III : Programme de renforcement des capacités environnementales. *Indicateurs de performance environnementale. Rapport de Synthèse de trois ateliers sous-régionaux méditerranéens, 1998*. 8 p. (Français - Anglais)

Plan Bleu. *Document cadre*. Atelier sous-régional : Indicateurs de performance environnementale. Rabat, 24-26 septembre 1994. (Français 16 p. - Anglais 15 p.).

France. Thierry LAVOUX, IFEN. *Indicateurs de performance en France*. 13 p. (transparentes)

Cécile Rechatin, IFEN. *Environmental performance indicators in France 1996-1997*. 125 p. (Anglais/Français)

Slovénie. Anita Pirc VELKAVRH, Ministry of Environment and Spatial Planning. *Sustainable Mediterranean indicators tested in Slovenia*. May 1999. 16 p. (Anglais).

### **Autres documents distribués**

Turkey. Prime Ministry, State Planning Organisation. *National Environmental Action Plan*. 13 p. (Anglais)

Turkey. *Environmental indicators for monitoring the NEAP of Turkey*. 14 p. (Anglais)

## **SESSION 4. LE TRAVAIL EN PARTENARIAT POUR RASSEMBLER LES DONNEES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT**

### **Présentation de cas**

Maroc. Mourad AMIL, Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement. *Système d'Information et Données sur l'Environnement (SIDE) : un partenariat qui se construit*. 4 p. (Français) + 19 transparents.

## **SESSION 5. SYSTEMES D'INFORMATION ET BASES DE DONNEES: STRUCTURATION DES DONNEES STATISTIQUES ET GEOGRAPHIQUES**

### **Présentation de cas**

Espagne. Francisco CADARSO, Ministère de l'Environnement d'Espagne. *Systèmes d'Information et bases de données: structuration des données statistiques et géographiques. Le cas de l'Espagne*. 9 p. (Anglais/Français).

CEDARE. Hossam ALLAM. *Capacity Building in Environmental Information Systems : CEDARE's experience*. 15 p. (Anglais). (Transparentes)

AEE (Agence européenne de l'Environnement). Ronan UHEL. *The EEA Information System: Organisation, experience and difficulties*. (Transparentes). 33 p. (Anglais).

## **SESSION 7. PARTENARIATS ET COOPERATION EN MEDITERRANEE**

PLAN BLEU, Silvia LARÍA. *Relevé des points forts, séances 1 à 6 de l'Atelier*. (4 p.)

PAM/PNUE, Arab HOBALLAH. *Recommandations des Etats méditerranéens concernant les Indicateurs pour un développement durable, approuvées à Malte, 30/10/99*.

*Recommandations et Propositions d'actions approuvées par les Parties Contractantes (Malte, 27-30 octobre 1999) sur le thème : Indicateurs pour le développement durable en Méditerranée*. UNEP (OCA)MED IG. 12/9 Annexe IV, Appendice IV, pp. 1-2 (Français) ; UNEP (OCA)MED IG. 12/9 Annexe VI, Appendix II (Anglais)

PLAN BLEU, Aline COMEAU. *Proposition du Plan Bleu d'un projet de coopération entre "observatoires" pour 2000-2002. L'observation des progrès vers le développement durable en Méditerranée : un processus collégial (calcul des indicateurs, appui au travail d'analyse et reporting)*. 1 p. (Français/ Anglais).

## Appendice IV

### Commission Méditerranéenne du Développement Durable

#### Recommandations et Propositions d'actions approuvées par le Parties contractantes (Malte, 27-30 octobre 1999) sur le thème: INDICATEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MÉDITERRANÉE

#### Propositions

Les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, avec le concours des les acteurs de la société civile, sont invités à mettre en œuvre, sur la base du volontariat, un système méditerranéen d'indicateurs pour le développement durable. Il servira aux:

- États riverains de la Méditerranée ;
- acteurs de la coopération multilatérale dans la région ;
- acteurs de la société civile (collectivités locales, entreprises, associations, ...).

1. **Tronc commun d'indicateurs** : Un premier ensemble de 130 indicateurs de base (dont 55 déjà accessibles), tenant compte de la disponibilité des données pour un nombre suffisant de pays, sera proposé aux Parties contractantes. Chaque pays les réunira, s'il le peut et sur une base volontaire, pour le travail intraméditerranéen. Cette liste pourra être modifiée en fonction des tests réalisés dans les pays et en fonction des orientations et des besoins exprimés par la Commission méditerranéenne du développement durable.
2. **Indicateurs complémentaires** : Les indicateurs retenus dans le tronc commun ne pouvant constituer, à eux seuls, une trame suffisante pour l'examen approfondi des différents thèmes pour le travail sur les politiques du développement durable sur des domaines ou territoires particuliers. Le PAM, les États et les autorités locales s'attacheront à proposer, tester et mémoriser des indicateurs complémentaires de pression, d'état et de réponse.
3. **Harmonisation et diffusion des indicateurs pour faciliter le travail des pays** : Le PAM réalisera un «glossaire» détaillant les définitions et les méthodologies d'élaboration des indicateurs, le PAM tiendra également à jour un dossier illustrant l'ensemble des indicateurs retenus, comportant un tableau des évolutions par pays et à l'échelle régionale depuis 1960 avec leurs représentations graphiques, ainsi que des commentaires sur les difficultés de collecte et les possibilités d'interprétation. Le PAM fera connaître ce travail sur Internet.
4. **Rapport méditerranéen** : Les Parties contractantes sont invitées à contribuer effectivement à l'élaboration par le PAM, tous les cinq ans, d'un rapport sur le développement durable en Méditerranée qui sera rendu public. Le premier rapport sera réalisé en l'an 2002.

Ce rapport sera en particulier basé sur les indicateurs pour le développement durable. Il fera ressortir l'unité et la diversité des situations dans la région, les efforts en cours pour le développement durable et les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques, etc. Il sera présenté par le PAM aux Parties contractantes et à la CMDD.

5. **Rapport nationaux** : Les États sont invités à fournir au PAM les rapports nationaux préparés pour la Commission du développement durable des Nations Unies, et à faciliter les études comparées des enjeux méditerranéens impulsées par le Plan Bleu (série des Profils des pays méditerranéens).

Ces synthèses nationales indiqueront les objectifs de résultats, à moyen et long terme, clairement affichés et adoptés par les Etats ainsi que quelques exemples de bonnes pratiques.

6. **Renforcement des capacités** : Les Parties contractantes sont invitées à mobiliser les instituts statistiques pour la collecte des données et à charger les observatoires nationaux de l'environnement et du développement ou les agences équivalentes, du suivi et de la valorisation des indicateurs au niveau national et à en faire les relais privilégiés du niveau méditerranéen.

Elles sont invitées à développer avec l'appui éventuel de soutiens financiers régionaux des programmes adaptés de renforcement de leurs capacités destinés à:

- promouvoir l'usage des indicateurs pour le développement durable;
- harmoniser les statistiques environnementales et socio-économiques;
- assurer la coordination avec l'ensemble des institutions concernées.

7. **Suivi** : Le PAM assurera le suivi de ce travail en s'appuyant sur les Centres d'activités. Il le complétera par des travaux nouveaux pour approfondir tel ou tel thème en connexion avec les autres organisations internationales et nationales compétentes; la CMDDD assurera une fonction de veille, ferait appel si nécessaire aux gestionnaires de tâches qui pourront proposer la tenue de réunions appropriées.

Plan Bleu pour la Méditerranée – Centre d'activités régionales (CAR/PB)  
Blue Plan for the Mediterranean – Regional Activity Centre (BP/RAC)  
PNUE-Plan d'Action pour la Méditerranée – UNEP-Mediterranean Action PLAN BLEU  
15, rue L. Van Beethoven – Sophia Antipolis – F-06560 Valbonne  
Tel. : +33 (0) 4 92 38 71 30 – Fax : 33 (0) 4 92 38 71 31  
E-mail : [planbleu@planbleu.org](mailto:planbleu@planbleu.org)